

RPN DU 9 JUILLET SUR LA CLASSIFICATION

Suite à la forte mobilisation importante des personnels des organismes de Sécurité sociale le 25 juin dernier, face aux 36% de grévistes, l'employeur annonce retirer son projet de classification à l'occasion de la RPN du même jour.

A la RPN du 9 juillet, il présente un projet qui se résume :

- ♦ à une nouvelle grille sur 9 niveaux, au lieu de 8, par l'ajout d'un niveau de cadres techniques, dixit l'employeur (cf. annexe 1a),
- ◊ à un panel d'emplois-repères positionnés sur cette nouvelle grille.

Pour les employés : toujours 4 niveaux de A à D avec un niveau B au coefficient 220 au lieu de 229 et un niveau D au coefficient 249 au lieu de 260.

L'emploi-repère « technicien traitement de l'information » précédemment positionné niveau A (coeff. 212) est à présent positionné par l'employeur au niveau B (coeff. 220).

Pour les cadres : 5 niveaux avec un niveau E au coefficient 285 au lieu de 300, un niveau F au coefficient 315 au lieu de 370 et un niveau G au coefficient 365 au lieu de 440.

Les emplois-repères « délégué de l'assurance maladie », « travailleur social » ou « contrôleur du recouvrement » précédemment positionnés niveau D (coeff. 260) sont à présent positionnés par l'employeur au niveau E (coeff. 285).

Proposition employeur d'une nouvelle grille unique de classification employés et cadres															
	A B C D E F G H I														
Coefficient minimum	212	220	229	249	285	315	365	440	590						

Décryptage CGT.

Cette grille a vocation pour l'employeur à répondre à certains agents déclassés.

Mais à regarder de plus près, la CGT constate que :

Le tassement des niveaux perdure par le choix de l'employeur de positionner des emplois-repères sur le coefficient le plus bas. En ajoutant un niveau, l'employeur permet seulement à certains emplois de conserver le coefficient maximum actuel, et rien de plus (cf. annexe 1b)

N° 32/2019 SECURITE SOCIALE 29/07/2019

" Jamais nous ne tolérerons que soit rogné un seul des avantages de la Sécurité sociale. Nous défendrons à en mourir et avec la dernière énergie cette loi humaine et de progrès."

Ambroise Croizat

- ♦ L'écart en points entre les niveaux diminue :
 - ◆ La progression moyenne en points d'un niveau à l'autre est de 20 points pour les employés dans la classification actuellement applicable, de 19 points dans la 1ère proposition de l'employeur et maintenant de 12 points dans sa dernière proposition
 - ◆ La progression moyenne en points d'un niveau à l'autre est de 40 points pour les cadres dans la classification actuellement applicable, de 70 points dans la 1ère proposition de l'employeur et maintenant de 52 points dans sa dernière proposition.
 - Une catégorie d'agents oubliés par l'employeur : les personnels des établissements, les informaticiens et les ingénieurs conseils dont le coefficient minimum d'aujourd'hui est supérieur à 590.

2. Analyse de la CGT

L'employeur reste au final sur la même philosophie qu'auparavant c'est-à-dire :

- ♦ Des emplois positionnés sur un seul et même niveau,
- Une évolution au sein d'un même emploi qui ne se fera que par le biais de points de compétence,
- ◆ Une grille attractive pour le recrutement externe et plus particulièrement l'encadrement

Là encore c'est un effet d'annonce puisque pour les agents en place, le repositionnement y compris sur un niveau supérieur se fera à rémunération constante (la hausse du coefficient de base ponctionnera les points de compétence déjà acquis), ce qui risque de créer une fracture entre personnel en place et nouveaux embauchés.

Quid de l'attractivité supposée pour le recrutement externe de certains emplois dont le coefficient minimum proposé dans la nouvelle grille est inférieur à l'actuel ? Ces emplois, ontils toujours une place dans la politique salariale de l'employeur ?

Lors de cette RPN du 9 juillet la CGT a exposé très concrètement ses revendications :

- ♦ Une augmentation immédiate de la valeur du point
- ♦ Une revalorisation et un déplafonnement des points d'expérience
- ♦ Attribution pour tous de points de repositionnement lors de la mise en place de la nouvelle classification.
- Un premier niveau à 2 000 € en cohérence avec la revendication de la valeur du point à 10 €
- ♦ Une grille unique avec un nombre suffisant de niveaux pour qu'aucun salarié ne soit déclassé au moment de la transposition dans une nouvelle classification,
- Un pas de compétence identique pour tous,
- Une attribution automatique d'un pas de compétence au bout de trois ans,
- ♦ Un taux d'attribution annuel minimum de pas de compétence à 35% pour chacune des catégories de salariés,
- ♦ Une progression sur au moins deux niveaux, voire trois, au sein d'un même emploi,
- ♦ Valorisation de la formation ou de toute acquisition de qualifications supplémentaires pour suivre l'évolution de son emploi par l'attribution de points supplémentaires ajoutés au coefficient minimum.

Circulaire — 32/ 2019 Page 2/ 4

3. Propositions CGT:

- ◆ Une grille respectant le coefficient minimum actuel de chacun (cf tableau CGT en fin de circulaire).
- Une grille avec 9 niveaux employés/cadres et deux niveaux pour positionner les emplois des grilles des « personnels des établissements », des « informaticiens » et des « ingénieurs-conseils » dont le coefficient minimum actuel se situe entre 590 et 725.
- ♦ Une grille qui permette de rétablir la progression actuelle entre chaque niveau (en moyenne 20 points entre chaque niveau « employés », 40 points entre chaque niveau « cadres »).

La CGT a positionné dans sa grille le panel d'emplois-repères présenté par l'employeur lors de la RPN du 9 juillet 2019. (cf tableau CGT en fin de circulaire).

Ces emplois sont positionnés sur plusieurs niveaux pour que :

- Leurs coefficients minimums actuels ne soient pas rabaissés,
- ♦ Le salarié puisse progresser sur plusieurs niveaux au sein d'un même emploi.

L'analyse CGT montre que l'évolution dans ce panel d'emplois-repères doit impérativement se faire sur 2 ou 3 niveaux.

Enfin, nous vous proposons une projection des emplois, dans la nouvelle grille employeur, sur 9 niveaux. Emplois déjà repérés lors de la RPN du 28 mai 2019. (Cf annexe 2).



PIÉCES JOINTES

Page 4:

« Evolution d'un emploi sur plusieurs niveaux dans la grille proposée par la CGT ».

• Guide: Comment lire les tableaux des annexes.

♦ Annexe 1 :

- a) Grille employeur proposée lors de la RPN du 9 juillet 2019.
- b) Comparatif du positionnement du panel des emplois repères présenté lors de la RNP du 9 juillet 2019 avec celui de la RPN du 28 mai 2019.

♦ Annexe 2:

Projection dans la nouvelle grille employeur des emplois déjà repérés lors de la RPN du 28 mai 2019 hors échantillon des emplois repères présenté par l'employeur lors de la RPN du 9 juillet 2019.

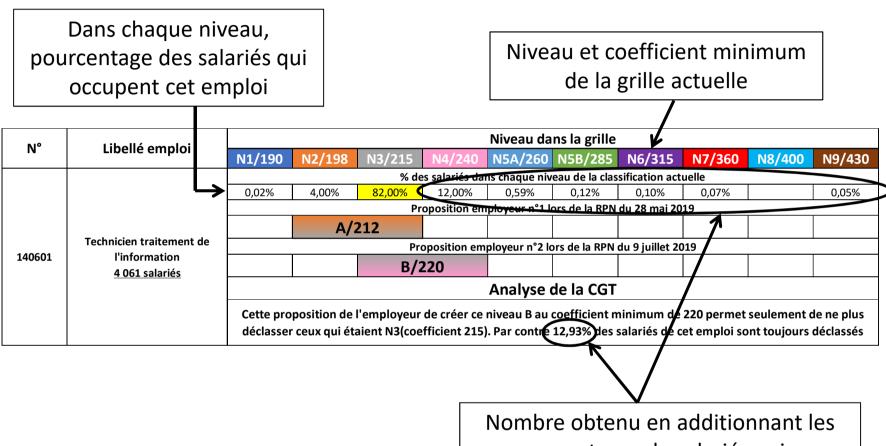
Circulaire — 32/ 2019 Page 3/ 4

Évolution d'un emploi sur plusieurs niveaux dans la grille proposée par la CGT

(en positionnant les emplois repères référencés par l'employeur lors de la RPN du 9 juillet 2019)

(en positioni	nant les empl	ois repere	es refere	ences p	ar remp	loyeur	iors de la F	KPN au	9 Julliet 20)19)		
	E/C	N1/N2	N3	N4	N5A	N5B	N6	N7	N8	N9		
Niveaux actuels	ÉTABLISSEMENT	N1E/N2E	N3E	N4E		N5E	N6E	N7E	N8E/N9E		N 10E	N12E
Niveaux actueis	INFORMATICIENS		NIA	NIB	NIIA/NIIB	NIII	NIVA/NIVB	NVA	NVB/NVI	NVII/NVIII	NIXA	NIXB/NX
	INGÉNIEURS CONSEIL									N10A	N 10B	N11B/N12
Coefficients actuels		190/198	215	240	260	285/291	300/315/323/ 338	345/352/ 360	382/385/397/ 400/410	430/458/570	595/605/618 /620	668/670/690/ 700/725
Niveaux CGT		Α	В	C	D	ш	F	G	Н	1	J	K
Proposition CGT des coefficients minimums pour les nouveaux niveaux		212	232	252	272	300	340	380	420	590	635	725
Agent de collectivité <u>1 404 salariés</u>												
Technicien de l'information <u>4 061 salariés</u>												
Gestionnaire conseil assurance maladie 14 580 salariés												
Gestionnaire conseil du recouvrement <u>2 455 salariés</u>												
Gestionnaire conseil allocataire <u>6 646 salariés</u>												
Réf tech prestations <u>5 219 salariés</u>												
Réf tech recouvrement <u>1 125 salariés</u>												
Réf tech traitement de l'information <u>4 061 salariés</u>												
DAM <u>945 salariés</u>												
travailleur social <u>788 salariés</u>												
Contrôleur du recouvrement 205 salariés												
Responsable d'unité <u>5 484 salariés</u>												
Contrôleur de sécurité <u>572 salariés</u>												
Manager de branche <u>457 salariés</u>												

Comment lire les tableaux des annexes

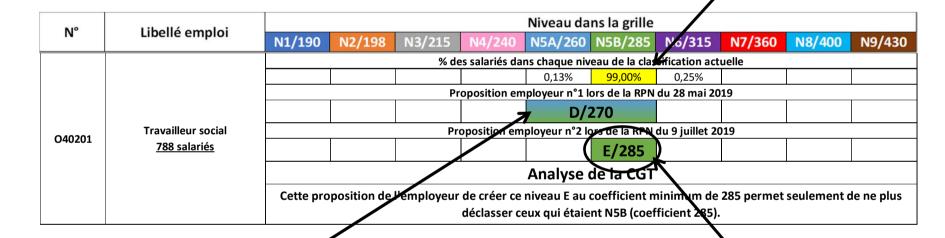


pourcentages de salariés qui se retrouvent au dessus du coefficient de la proposition employeur n°2 (dans ce cas au dessus de 220)



Comment lire les tableaux des annexes

La couleur jaune indique le niveau où se trouve le plus grand nombre de salariés



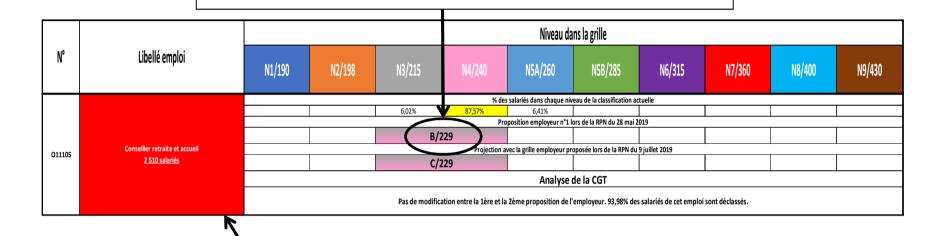
La double couleur pour signifier que le coefficient minimum se situe entre 2 coefficients actuels

Niveau et coefficient minimum de la dernière proposition employeur



Comment lire les tableaux des annexes

Niveau et coefficient minimum dans la proposition employeur à la RPN du 28 mai 2019



La couleur rouge pour pointer que cet emploi est positionné sur un coefficient inférieur à celui qu'a actuellement une majorité de salariés





ANNEXE 1

a) GRILLE EMPLOYEUR PROPOSÉE LORS DE LA RPN DU 9 JUILLET 2019.

b) COMPARATIF DU POSITIONNEMENT DU PANEL DES EMPLOIS REPERES PRÉSENTÉ LORS DE LA RPN DU 9 JUILLET 2019 AVEC CELUI DE LA RPN DU 28 MAI 2019.

a) PROPOSITION EMPLOYEUR LORS DE LA RPN DU 9 JUILLET 2019

Proposition de repositionnement des emplois-repères en application de la grille et du barème

Niveau A	Niveau B	Niveau C	Niveau D
Coefficient minimum 212	Coefficient minimum 220	Coefficient minimum 229	Coefficient minimum 249
150201 - Agent de collectivité	140601 - Technicien traitement de l'information	011103 - Gestionnaire conseil de l'assurance 011115 - Gestionnaire du recouvrement 011101 - Gestionnaire conseil allocataires	011301 - Référent technique prestations (maladie) 011313 - Référent technique recouvrement 140602 - Référent technique traitement de l'information

Niveau E	Niveau F	Niveau G	Niveau H	Niveau I
Coefficient minimum 285	Coefficient minimum 315	Coefficient minimum 365	Coefficient minimum 440	Coefficient minimum 590
070301 - Délégué de l'Assurance Maladie 040201 - Travailleur social 020501 - Contrôleur du recouvrement	170102 - Responsable d'unité(s)	050501 - Contrôleur de sécurité	170302 - Manager de branche	050301 - Ingénieur conseil

b) TABLEAU COMPARATIF ENTRE LA PROPOSITION EMPLOYEUR LORS DE LA RPN DU 28 MAI 2019 ET CELLE DE L'EMPLOYEUR LORS DE LA RPN DU 9 JUILLET 2019

N°	Liballé amanlai					Niveau da	ns la grille				
IN	Libellé emploi	N1/190	N2/198	N3/215	N4/240	N5A/260	N5B/285	N6/315	N7/360	N8/400	N9/430
				% (des salariés da	ns chaque niv	eau de la clas	sification actu	ielle		_
		10,68	83,05%	4,63%	0,21%		0,07%				
					roposition em	ployeur n°1 l	ors de la RPN	du 28 mai 20:	19	ī	•
			A/:	212							
150201	Agent de collectivité			Р	roposition em	ployeur n°2 lo	ors de la RPN d	du 9 juillet 20	19		•
150201	<u>1 404 salariés</u>		A/:	212							
						Analyse	de la CGT				•
				Pas de mod	dification ent	re la 1ère et	la 2ème prop	oosition de l'	'employeur.		
				% (des salariés da	ns chaque niv	eau de la clas	sification actu	ıelle		
		0,02%	4,00%	82,00%	12,00%	0,59%	0,12%	0,10%	0,07%		0,05%
				F	roposition em	ployeur n°1 l	ors de la RPN	du 28 mai 20:	19		
			A/:	212							
	Technicien traitement de			P	roposition em	ployeur n°2 lo	ors de la RPN d	du 9 juillet 20	19		
140601	l'information 4 061 salariés			B/	220						
	4 001 Salaries			-		Analyse	de la CGT		1		
		_			ır de créer ce pefficient 215						

N°	Libellé emploi					Niveau da	ns la grille								
	Libelle emploi	N1/190	N2/198	N3/215	N4/240	N5A/260	N5B/285	N6/315	N7/360	N8/400	N9/430				
				% d	les salariés da	ns chaque niv	eau de la clas	sification actu	elle						
O11103			0,12%	83,00%	16,00%	0,02%	0,01%								
011115				48,00%	51,00%	0,20%									
011101			1,05%	70,00%	28,00%	0,29%	0,08%	0,02%							
	<u> </u>			P	roposition em	ployeur n°1 l	ors de la RPN	du 28 mai 201	.9		_				
	Gestionnaire conseil (assurance			B/3	229										
	maladie,			P	roposition em	ployeur n°2 lo	ors de la RPN o	du 9 juillet 20:	19						
	recouvrement,allocataire) <u>23</u> <u>681 salariés</u>			C/:	229										
			C/229												
		sont							sente la majo		nce maladie ariés.				
		sont		les CAF 28%	à être décla	ssés, dans le	recouvreme	nt cela repré	sente la majo						
O11301		sont		les CAF 28%	à être décla les salariés da	ssés, dans le ns chaque niv	recouvreme	nt cela repré sification actu	sente la majo elle						
011301 011313		sont		% d	à être décla les salariés da 95,00%	ssés, dans le ns chaque niv 4,00%	recouvreme eau de la clas 0,67%	nt cela repré sification actu 0,15%	sente la majo elle 0,04%						
O11301 O11313 140602		sont		les CAF 28%	à être décla les salariés da	ssés, dans le ns chaque niv	recouvreme	nt cela repré sification actu	sente la majo elle						
011313		sont		% d 0,08% 0,18% 0,57%	es salariés da 95,00% 82,00% 86,00%	ns chaque niv 4,00% 15,00% 10,00%	recouvreme reau de la clas 0,67% 1,60% 1,51%	nt cela repré sification actu 0,15% 0,36%	elle 0,04% 0,09% 0,57%	orité des sal					
011313	Référent technique	sont		% d 0,08% 0,18% 0,57%	les salariés da 95,00% 82,00% 86,00% roposition en	ns chaque niv 4,00% 15,00% 10,00%	recouvreme reau de la clas 0,67% 1,60% 1,51%	sification actu 0,15% 0,36% 0,57%	elle 0,04% 0,09% 0,57%	orité des sal					
011313	Référent technique 30 554 salariés	sont		% d 0,08% 0,18% 0,57% P	les salariés da 95,00% 82,00% 86,00% roposition em	ns chaque niv 4,00% 15,00% 10,00% nployeur n°1 l	recouvreme eau de la clas 0,67% 1,60% 1,51% ors de la RPN	sification actu 0,15% 0,36% 0,57%	elle 0,04% 0,09% 0,57% 9	orité des sal					
011313	· ·	sont		% d 0,08% 0,18% 0,57% P	les salariés da 95,00% 82,00% 86,00% roposition em	ns chaque niv 4,00% 15,00% 10,00% nployeur n°1 l	recouvreme eau de la clas 0,67% 1,60% 1,51% ors de la RPN	sification actu 0,15% 0,36% 0,57% du 28 mai 201	elle 0,04% 0,09% 0,57% 9	orité des sal					
011313	· ·	sont		% d 0,08% 0,18% 0,57%	les salariés da 95,00% 82,00% 86,00% roposition em	ns chaque niv 4,00% 15,00% 10,00% nployeur n°1 l 249 ployeur n°2 lo	recouvreme eau de la clas 0,67% 1,60% 1,51% ors de la RPN	sification actu 0,15% 0,36% 0,57% du 28 mai 201	elle 0,04% 0,09% 0,57% 9	orité des sal					

N°	Libellé emploi					Niveau da	ns la grille					
		N1/190	N2/198	N3/215	N4/240	•	N5B/285	N6/315	N7/360	N8/400	N9/430	
						ns chaque niv	eau de la class	sification actu	ielle			
				0,53%	15,00%	72,00%	11,00%	0,21%	0,21%			
				P	roposition em	ployeur n°1 l	ors de la RPN	du 28 mai 20:	19		1	
						D/:	270					
070301	Délégué d'assurance maladie			P	oposition em	ployeur n°2 lo	ors de la RPN d	lu 9 juillet 20	19			
0.000	<u>945 salariés</u>						E/285					
				1	<u> </u>	Δnalyse	de la CGT		<u> </u>		<u>I</u>	
		Cette nr	onosition de	l'employeu	r de créer ce			inimum da '	285 normat s	aulement de	no nlus	
		cette pi	Cette proposition de l'employeur de créer ce niveau E au coefficient minimum de 285 permet seulement de ne p déclasser ceux qui étaient N5B (coefficient 285).									
					ueciassei ce	cux qui etale	iit N3b (coeii	ilcient 205).				
				% d	es salariés da	ns chaque niv	eau de la class	sification actu	ielle			
						0,13%	99,00%	0,25%				
				Р	roposition em	ployeur n°1 l	ors de la RPN	du 28 mai 20	19			
						D/	270					
	Travailleur social			<u>I </u>	roposition em		ors de la RPN d	lu 9 juillet 20	19			
O40201	788 salariés					,	E/285	<u> </u>				
						Analyso	de la CGT					
						•						
		Cette pr	oposition de	e l'employeu					285 permet s	eulement de	e ne plus	
					déclasser ce	eux qui étaie	nt N5B (coef	ficient 285).				
				% C			eau de la class		ielle T		1	
				<u> </u>	0,98%	75,00%	22,00% ors de la RPN	0,98%	<u> </u>			
				<u>P</u>	roposition em	Ī		au 28 mai 20.	I I			
						•	270					
O20501	Contrôleur du recouvrement			Pi	roposition em	ployeur n°2 lo	ors de la RPN o	lu 9 juillet 20	19 		I	
	<u>205 salariés</u>						E/285					
						Analyse	de la CGT					
		Cette pr	oposition de	e l'employeu	r de créer ce	niveau E au	coefficient m	inimum de i	285 permet s	eulement de	ne plus	
		•	-				nt N5B (coef		•		•	

N°	Lihallá amplai		Niveau dans la grille 1/190 N2/198 N3/215 N4/240 N5A/260 N5B/285 N6/315 N7/360 N8/400 N9/43											
IN	Libellé emploi	N1/190	N2/198	N3/215	N4/240		_		N7/360	N8/400	N9/430			
				% c	les salariés da	ns chaque niv	eau de la class	sification actu	uelle					
					0,20%	23,00%	39,00%	25,00%	4,00%	1,13%	0,91%			
				P	roposition em	ployeur n°1 l	ors de la RPN o	du 28 mai 20	19		•			
							E/3	00						
170102	Responsable d'unité			P	roposition em	ployeur n°2 lo	ors de la RPN d	lu 9 juillet 20	19		•			
	<u>5 484 salariés</u>							F/315						
				•	•	Analyse	de la CGT				•			
		Cette pr	oposition de	e l'employeu	r de créer ce		coefficient m	inimum de :	315 permet s	eulement de	e ne plus			
		•	•	. ,			ent N6 (coeffi		•		•			
						-								
				% c	les salariés da						•			
			% des salariés dans chaque niveau de la classification actuelle 0,17% 0,17% 0,17% 61,00% 37,00% 0,5											
				P	roposition en	ployeur n°1 l	ors de la RPN o	du 28 mai 20						
									F/3	370				
050501	Contrôleur de sécurité			P	roposition em	ployeur n°2 lo	ors de la RPN d	lu 9 juillet 20	19					
	<u>572 salariés</u>								G/3	365				
						Analyse	de la CGT							
			Baisse de 5	points du co	efficient min	imum par rai	pport à la pré	cédente pro	position de	l'employeur				
			•	-			nploi sont tou	-	•	. ,				
				% c	les salariés da	ns chaque niv	eau de la class	sification actu	7					
									11,00%	33,00%	40,00%			
				P	roposition em	ployeur n°1 l	ors de la RPN o	du 28 mai 20:	19					
											G/440			
170302	Manager de branche			P	roposition em	ployeur n°2 lo	ors de la RPN d	lu 9 juillet 20	19		•			
	<u>457 salariés</u>										H/440			
						Analyse	de la CGT							
				Pas de mor	lification ent	re la 1ère et	la 2ème prop	nosition de l	'employeur					
				ras ue 11100	inication ent	ie ia teie et	ia zeille hioh	osition de l	employeur.					



ANNEXE 2

PROJECTION DANS LA NOUVELLE GRILLE EMPLOYEUR DES EMPLOIS DÉJÀ REPÉRÉS LORS DE LA RPN DU 28 MAI 2019 HORS ÉCHANTILLON DES EMPLOIS REPERES PRÉSENTÉ PAR L'EMPLOYEUR LORS DE LA RPN DU 9 JUILLET 2019.

Cette projection est appréciée par la CGT afin de faire un comparatif entre l'ancienne grille employeur de 8 niveaux et la nouvelle de 9 niveaux (en fonction des documents UCANSS du 28 mai 2019).

			Niveau dans la grille N1/190 N2/198 N3/215 N4/240 N5A/260 N5B/285 N6/315 N7/360 N8/400 N9/430											
N°	Libellé emploi	N1/190	N2/198	N3/215	N4/240	N5A/260	N5B/285	N6/315	N7/360	N8/400	N9/430			
			1	FC 100/		des salariés dans chaque ni				T	1			
			0,04%	56,12%	39,97%	3,06% Proposition employeur n°1	0,45% lors de la RPN du 28 mai 2	0,22%						
			А	/212										
140402	Secrétaire				Projection	n avec la grille employeur p	roposée lors de la RPN du	9 juillet 2019	1					
	<u>2 224 salariés</u>			B/	220									
						Analyse	de la CGT							
			Cette pro	oposition de l'employeur			-	-	eux qui étaient N3 (coef	ficient 215).	!			
					Par con	tre 43,7% des salariés de	cet emploi sont toujour	s declasses						
						des salariés dans chaque ni		tuelle		-	<u>'</u>			
				57,95%	38,01%	2,96% Proposition employeur n°1	1,08%	010						
				R/	229	rioposition employeur ii 1	lors de la RFIV du 28 mai 2	1			T			
010601	Technicien conseil aides collectives d'action sociale		1	- Uj		n avec la grille employeur p	roposée lors de la RPN du	1 9 juillet 2019		1				
010001	<u>371 salariés</u>			C/	229									
			•			Analyse	de la CGT		•		-			
				Pas de modification en	tre la 1ère et la 2ème	proposition de l'employe	eur. Par contre 42.05% de	es salariés de cet empl	ni sont touiours déclassé	65				
				r us uc mounication en	are la Tere et la Zeine	proposition de l'employe	.ar. 1 ar contre 42,03% at	es suidifies de éct empi	or some toujours acciusse					
					%	des salariés dans chaque ni	veau de la classification ac	tuelle						
				99,73%	0,21%	0,05%								
			1	D/	229	Proposition employeur n°1	lors de la RPN du 28 mai 2	019 		1				
011104	Technicien du service médical			Б/		n avec la grille employeur p	roposée lors de la RPN du	9 iuillet 2019						
	<u>1 884 salariés</u>			C/	229			1						
						Analyse	de la CGT	.1	· II	•				
					Pas de mo	dification entre la 1ère e	t la 2ème proposition de	l'employeur.						
			1	6,02%	87,57%	des salariés dans chaque ni 6,41%	veau de la classification ac	tuelle I	T	1				
				0,02/6		Proposition employeur n°1	lors de la RPN du 28 mai 2	019	I	1				
				B/	229									
011105	Conseiller retraite et accueil		1		-	n avec la grille employeur p	roposée lors de la RPN du	9 juillet 2019	ı	T	<u> </u>			
	<u>2 510 salariés</u>			C/	229		1							
						Analyse	de la CGT							
				Pas de modifi	cation entre la 1ère e	t la 2ème proposition de	l'employeur. 93,98% des	salariés de cet emploi	sont déclassés.		!			
			1			des salariés dans chaque ni		tuelle	1	1				
				28,33%	70,35%	1,20% Proposition employeur n°1	0,12% lors de la RPN du 28 mai 2	019						
				В/	229	opesition employed if 1	I I I I I I I I I I I I I I I I I I I	T						
011106	Technicien retraite conseil back-office		1			n avec la grille employeur p	roposée lors de la RPN du	9 juillet 2019	1	1				
011100	<u>833 salariés</u>			C/	229									
						Analyse	de la CGT							
			<u> </u>	Pas de modifi	cation entre la 1ère e	t la 2ème proposition de	l'employeur. 71.67% des	salariés de cet emploi	sont déclassés.	<u> </u>				
							p.=,=							

		Niveau dans la grille												
N°	Libellé emploi	N1/190	N2/198	N3/215	N4/240	N5A/260	N5B/285	N6/315	N7/360	N8/400	N9/430			
					% d	es salariés dans chaque ni	veau de la classification ac	tuelle						
				53,87%	45,51%	0,62%								
				D		roposition employeur n°1	lors de la RPN du 28 mai 2	019 			1			
	Technicien compte prestataire			В/	/229	avec la grille employeur pi	ronosée lors de la RPN du	9 iuillet 2019						
011109	323 salariés			C	/229	avec la grine employeur pr	Sposee for suc farkt in ua	Junet 2015						
				-		Analyse	de la CGT	1			ı			
				Pas de modification e	atro la 1àro et la 2àme e			os salariós do sot ompl	oi sont toujours déclassé	•				
				Pas de modification er	itre la Tere et la Zeme p	proposition de l'employe	ur. Par contre 46,13% u	es salaries de cet empi	or sont toujours declasses	5				
					% d	es salariés dans chaque ni	veau de la classification ac	tuelle						
				31,11%	68,89%									
		1		2		roposition employeur n°1	lors de la RPN du 28 mai 2 T	019 	1		4			
	technicien carrière et déclaration			В/	/229	avec la grille employeur pi	ronocéo lore do la PDN du	0 inillet 2010						
011110	270 salariés			C	/229	avec la grille employeur pi	oposee iois de la Kriv du	Juliet 2019						
						Δnalyse	de la CGT	L			J.			
						•								
				Pas de modi	fication entre la 1ère et	la 2ème proposition de	l'employeur. 68,89% des	s salariés de cet emplo	i sont déclassés.					
				55,88%	% d	es salariés dans chaque ni	veau de la classification ac	tuelle			T			
		L		33,0070		roposition employeur n°1	lors de la RPN du 28 mai 2	019	L	L	l			
				B/	/229									
011114	Gestionnaire conseil des AT/MP 272 salariés				•	avec la grille employeur p	roposée lors de la RPN du	9 juillet 2019	1	T	T			
	<u>=7 = 30101163</u>			C/	/229		<u> </u>							
						Analyse	de la CGT							
				Pas de modification er	ntre la 1ère et la 2ème p	proposition de l'employe	ur. Par contre 44,12% d	es salariés de cet empl	oi sont toujours déclassé	s				
		1	22,32%	75,94%	% d	es salariés dans chaque ni	veau de la classification ac	tuelle	1		4			
			22,3270	73,5470		roposition employeur n°1	I lors de la RPN du 28 mai 2	019	1		1			
	Constiller somine à llusses			B/	/229									
011201	Conseiller service à l'usager 981 salariés	ī			•	avec la grille employeur pi	roposée lors de la RPN du	9 juillet 2019	1	1	1			
	· 			C/	/229									
						Analyse	de la CGT							
					Pas de mod	lification entre la 1ère et	la 2ème proposition de	l'employeur.						
					۵/ ۵/	es salariés dans chaque ni	vogu do la classification as	tuelle						
			0,84%	92,26%	6,28%	es salaries uans chaque ni	0,21%	Lucile						
					P	roposition employeur n°1		019		•				
	Technicien service à l'usager			В	/229			<u> </u>						
011202	478 salariés	I			•	avec la grille employeur pr	roposée lors de la RPN du	9 juillet 2019			1			
				C/	/229	A 1.	de la CCT				1			
							de la CGT							
					Pas de mod	lification entre la 1ère et	la Zeme proposition de	l'employeur.						

			Niveau dans la grille N1/100 N2/109 N2/215 NA/240 NEA/260 NEB/285 NE/215 NZ/360 NR/400 N9/430											
N°	Libellé emploi	N1/190	N2/198	N3/215	N4/240	N5A/260	N5B/285	N6/315	N7/360	N8/400	N9/430			
						des salariés dans chaque niv		tuelle		I	T			
			0,37%	73,02%	25,89%	0,63% Proposition employeur n°1	0,08% ors de la RPN du 28 mai 2	019						
				B/2										
011203	Conseiller service de l'assurance maladie				Projection	avec la grille employeur pr	oposée lors de la RPN du	9 juillet 2019						
	<u>4 889 salariés</u>			C/2	29									
						Analyse	de la CGT							
				Pas de modification ent	tre la 1ère et la 2ème	proposition de l'employe	eur. Par contre 26,6% de	s salariés de cet emplo	i sont toujours déclassés					
					%	des salariés dans chaque niv	reau de la classification ac	tuelle						
				61,71%	19,82%	18,67%								
				B/2		Proposition employeur n°1	ors de la RPN du 28 mai 2	019	1		1			
	Conseiller offre de service			D/2		a avec la grille employeur pr	oposée lors de la RPN du	9 juillet 2019						
011208	316 salariés			C/2				,						
				-7-		Analyse	de la CGT		<u> </u>	I				
						•								
				Pas de modification ent	re la 1ère et la 2ème	proposition de l'employe	ur. Par contre 38,49% d	es salariés de cet empl	oi sont toujours déclassés	1				
				75,47%	24,53%	des salariés dans chaque niv	reau de la classification ac	tuelle						
						Proposition employeur n°1	ors de la RPN du 28 mai 2	019						
				B/2										
011111	Technicien régularisation de carrière 212 salariés			CIA		avec la grille employeur pr	oposée lors de la RPN du I	9 juillet 2019	1	I	I			
				C/2	.29	A l	de le CCT							
						Anaiyse	de la CGT							
				Pas de modification ent	re la 1ère et la 2ème	proposition de l'employe	ur. Par contre 24,53% d	es salariés de cet empl	oi sont toujours déclassés	•				
						des salariés dans chaque niv			1	1	1			
			1,22%	23,61%	60,76%	5,03% Proposition employeur n°1	8,85% ors de la RPN du 28 mai 2	0,52%						
				B/2										
080201	Gestionnaire des litiges et des créances/conseiller juridique			•		avec la grille employeur pr	oposée lors de la RPN du	9 juillet 2019	1	I	- L			
000201	<u>576 salariés</u>			C/2	29									
						Analyse	de la CGT							
				Pas de modific	ation entre la 1ère e	t la 2ème proposition de l	'employeur. 75,16% de	s salariés de cet emploi	sont déclassés.					
						des salariés dans chaque niv								
				23,82%	66,33%	5,99% B/	1,71%	1,28%	0,43%	0,29%				
				B/2	29									
090402	Gestionnaire maitrise/contrôle des risques					avec la grille employeur pr	oposée lors de la RPN du	9 juillet 2019						
	<u>701 salariés</u>			C/2	29									
						Analyse	de la CGT							
1				Pas de modific	ation entre la 1ère e	t la 2ème proposition de l	'employeur. 76,07% de	s salariés de cet emploi	sont déclassés.					
								<u> </u>						

			Niveau dans la grille												
N°	Libellé emploi	N1/190	N2/198	N3/215	N4/240	N5A/260	N5B/285	N6/315	N7/360	N8/400	N9/430				
		, 250	, 250	, 223	,	11371, 200	.102, 203	, 525	,	,	,				
					% d	es salariés dans chaque niv	eau de la classification a	ctuelle							
			0,11%	43,76%	54,75%	0,29% roposition employeur n°1	0,17%	0,23%	0,06%		0,06%				
			1	D	/229	roposition employeur n°1	lors de la KPN du 28 mai 2	1019	1						
	Vérificateur			D		avec la grille employeur pr	onosée lors de la RPN du	9 inillet 2019							
O90403	<u>1 748 salariés</u>			C	/229	The state of the s									
			1	-,		Δnalvse	de la CGT	ı		I	1				
						•									
				Pas de mod	ification entre la 1ere et	la 2ème proposition de	Temployeur. 55,5% des	salaries de cet emploi	sont declasses.						
					% d	es salariés dans chaque niv	eau de la classification a	ctuelle							
				60,39%	35,61%	2,64%	0,74%	0,31%	0,25%	0,06%					
			1	2		roposition employeur n°1	lors de la RPN du 28 mai 2	1019	1		1				
	Comptable			В	/229	avec la grille employeur pr	onnosée lors de la RPN du	9 juillet 2019							
100101	<u>1 626 salariés</u>			C		avec la grille employeur pr	oposce iois de la NPN du	5 juniet 2015							
			C/229 Analyse de la CGT												
						•									
				Pas de modification e	ntre la 1ère et la 2ème p	roposition de l'employe	ur. Par contre 39,61% d	es salariés de cet empl	oi sont toujours déclassés	S					
					٠ / ١			aturalla.							
			0,09%	51,95%	39,05%	es salariés dans chaque niv 5,19%	2,60%	0,70%	0,35%						
			-,	32/2011		roposition employeur n°1			-,,-						
				B	/229										
120201	Gestionnaire administratif RH <u>1 155 salariés</u>		1			avec la grille employeur pr	oposée lors de la RPN du	9 juillet 2019	T	T	1				
	<u> 1 133 3aiai ies</u>			C,	/229		L								
						Analyse	de la CGT								
				Pas de modification e	ntre la 1ère et la 2ème p	roposition de l'employe	ur. Par contre 47,89% d	es salariés de cet empl	oi sont toujours déclassés	s					
		0,07	0,41%	28,68%	% d	es salariés dans chaque niv	veau de la classification au 7,66%	4,00%	2,37%	0,27%	0,07%				
		0,07	0,1270	20,0070		roposition employeur n°1			2,57,70	0,2,70	0,07,0				
				B	/229										
160102	Gestionnaire des biens et services		1		•	avec la grille employeur pr	oposée lors de la RPN du	9 juillet 2019	1		1				
	<u>1 475 salariés</u>			C	/229										
						Analyse	de la CGT								
				Pas de modi	fication entre la 1ère et	la 2ème proposition de l	'employeur. 69,15% de	s salariés de cet emplo	i sont déclassés.						
				1.070/	% d	es salariés dans chaque niv			0.630/						
			1	1,87%		31,77% roposition employeur n°1	12,32% lors de la RPN du 28 mai 2	5,09%	0,62%	1	1				
				B	/229										
140401	Assistante de direction					avec la grille employeur pr	oposée lors de la RPN du	9 juillet 2019							
2.0701	<u>1 769 salariés</u>			C/	/229										
						Analyse	de la CGT	•	•	-	•				
				Pas de modi	fication entre la 1ère et	la 2ème proposition de l	'employeur, 98.08% de	s salariés de cet emplo	i sont déclassés.						
				i as ac mour		.a _ce proposition de l	p.0,cui. 50,00% de	salaries de cet emplo	. som acciasses.						

		Niveau dans la grille											
N°	Libellé emploi	N1/190	N2/198	N3/215	N4/240	N5A/260	N5B/285	N6/315	N7/360	N8/400	N9/430		
					% d	es salariés dans chaque niv	reau de la classification ac	tuelle					
					50,10%	46,00%	3,31%	0,19%	0,19%	0,19%			
			1			oposition employeur n°1 l	ors de la RPN du 28 mai 20 T	019 T	1	1			
	Référent technique retraite	C/249 Projection avec la grille employeur proposée lors de la RPN du 9 juillet 2019											
011307	513 salariés					249	oposee iors de la KPN du s	Julliet 2019					
					D _i		do lo CCT						
		Analyse de la CGT Pas de modification entre la 1ère et la 2ème proposition de l'employeur. Par contre 49,88% des salariés de cet emploi sont toujours déclassés											
					% d	es salariés dans chaque niv	reau de la classification ac	tuelle					
				0,13%	99,74%	0,13%							
			1	1		oposition employeur n°1 l	ors de la RPN du 28 mai 20	019 T	1	1	1		
	Référent technique accueil					249							
O11302	778 salariés		1	1		avec la grille employeur pr	oposée lors de la RPN du 9	9 juillet 2019	T	1			
					U,	249							
		Analyse de la CGT											
		Pas de modification entre la 1ère et la 2ème proposition de l'employeur.											
		% des salariés dans chaque niveau de la classification actuelle											
					91,10%	7,89%	0,49%	0,34%	0,19%				
			1	1		oposition employeur n°1 l	ors de la RPN du 28 mai 20	019 	1	1			
011304	Référent technique prestations				_	245 avec la grille employeur pr	onosée lors de la RPN du S	9 inillet 2019					
011001	<u>2 663 salariés</u>					249	oposee iors de la iti it da :	Junet 2015					
			1		-		de la CGT	1	1	1			
		Analyse de la CGT Pas de modification entre la 1ère et la 2ème proposition de l'employeur.											
			1	2,59%		es salariés dans chaque niv		tuelle	Т	1			
				2,59%	89,18% P	7,06% oposition employeur n°1 l	0,94% ors de la RPN du 28 mai 2	019					
						249							
011306	Référent technique du service médical <u>425 salariés</u>		<u> </u>			avec la grille employeur pr	oposée lors de la RPN du S	9 juillet 2019	I		1		
	425 Salaries				D,	249							
			•	•		Analyse	de la CGT				•		
					Pas de mod	ification entre la 1ère et	la 2ème proposition de	l'employeur.					
					% d	es salariés dans chaque niv	yeau de la classification ac	tuelle					
					80,90%	13,07%	4,52%	1,01%	0,50%				
					P	oposition employeur n°1 l	ors de la RPN du 28 mai 2	019					
	Référent technique AT/MP <u>199 salariés</u>				•	249							
011317				<u> </u>		avec la grille employeur pr	oposée lors de la RPN du 9	9 juillet 2019	<u> </u>	1			
					D,	249							
						Analyse	de la CGT						
					Pas de mod	ification entre la 1ère et	la 2ème proposition de	l'employeur.					

		Niveau dans la grille											
N°	Libellé emploi	N1/190	N2/198	N3/215	N4/240	N5A/260	N5B/285	N6/315	N7/360	N8/400	N9/430		
		% des salariés dans chaque niveau de la classification actuelle											
		0,26% 96,88% 2,54% 0,32% 0,32% Proposition employeur n°1 lors de la RPN du 28 mai 2019											
			1	1			ors de la RPN du 28 mai 20)19 	T	1	1		
011102	Gestionnaire conseil allocataire expert					/249 avec la grille employeur pr	anaséa lava da la DON du (:.:!!!=± 2010					
011102	2167 salariés					/249	oposee iors de la KPN du s	Julilet 2019					
					D _i		de le CCT			1			
							de la CGT						
					Pas de mod	dification entre la 1ère et	la Zeme proposition de	l'employeur.					
			% des salariés dans chaque niveau de la classification actuelle										
				2,23%	59,59%	33,52%	3,35%	0,37%	0,93%				
			1			roposition employeur n°1	ors de la RPN du 28 mai 20)19 	1	T	1		
	Conseiller informatique service					/249							
030103	537 salariés		1	1		avec la grille employeur pr	oposée lors de la RPN du 9) juillet 2019	T	1	1		
					D	/249				l			
			Analyse de la CGT										
			Pa	s de modification entre l	a 1ère et la 2ème propo	osition de l'employeur. P	ar contre 38,17% des sal	ariés de cet emploi sor	nt toujours toujours décl	assés			
		% des salariés dans chaque niveau de la classification actuelle											
				9,23%	89,31%	1,32%	leau de la classification ac	tuelle 	1	1			
			1	3,2370		roposition employeur n°1	ors de la RPN du 28 mai 20	019		1	1		
	Conseiller d'assurance maladie <u>758 salariés</u>				C	/249							
O71002					Projection	avec la grille employeur pr	oposée lors de la RPN du 9	juillet 2019					
					D,	/249							
						Analyse	de la CGT						
		Pas de modification entre la 1ère et la 2ème proposition de l'employeur.											
			1	1 2444		les salariés dans chaque niv			1	1 2	1		
				0,11%	75,77% P	14,24% Proposition employeur n°1	0,77% ors de la RPN du 28 mai 2	1,95%	1,03%	0,11%			
						/249							
O80204	Référent Technique litige et créance		II.	<u> </u>		avec la grille employeur pr	oposée lors de la RPN du 9	l 9 juillet 2019	<u>.</u>	J.	I.		
	<u>871 salariés</u>				D	/249							
		Analyse de la CGT											
					Pas de mor	dification entre la 1ère et		l'employeur					
					1 43 46 11100		ze.ne proposition de	. cpioyeur					
					% d	les salariés dans chaque niv	reau de la classification ac	tuelle					
					89,63%	8,69%	1,17%	0,44%		0,07%			
			1	1		roposition employeur n°1	ors de la RPN du 28 mai 20)19 	1	1	1		
090405	Référent technique vérification/contrôle <u>1 369 salariés</u>					/249) ::!!-+ 2010		1			
330403						avec la grille employeur pr /249	oposee iors de la KPN du S	juniet 2019					
			<u> </u>		D,		de le CCT			<u> </u>	<u> </u>		
		Analyse de la CGT Pas de modification entre la 1ère et la 2ème proposition de l'employeur.											
					Pas de mod	aitication entre la 1ère et	ia zeme proposition de	remployeur.					

		Niveau dans la grille											
N°	Libellé emploi	N1/190	N2/198	N3/215	N4/240	N5A/260	N5B/285	N6/315	N7/360	N8/400	N9/430		
					% d	les salariés dans chaque niv	reau de la classification ac	tuelle					
					89,34%	8,18%	1,52%	0,67%	0,29%				
			1	_		roposition employeur n°1 l	ors de la RPN du 28 mai 2	019 T	1	T	1		
100104	Référent technique en comptabilité	C/249 Projection avec la grille employeur proposée lors de la RPN du 9 juillet 2019											
100104	<u>1 051 salariés</u>					/249	oposee iors de la KPN du :	Julliet 2019					
					D,	-	de le CCT						
						•	de la CGT						
					Pas de mod	dification entre la 1ère et	la Zeme proposition de	l'employeur.					
					% d	les salariés dans chaque niv	reau de la classification ac	tuelle					
				1,36%	79,19%	13,57%	3,32%	1,21%	0,15%	0,15%			
			1	_		roposition employeur n°1 l	ors de la RPN du 28 mai 2	019 T	1	T	1		
	Référent technique administration des RH					/249							
120202	663 salariés		T		_	avec la grille employeur pr	oposée lors de la RPN du !	9 juillet 2019	T	1			
					D _i	/249							
	ı					•	de la CGT						
			Pas de modification entre la 1ère et la 2ème proposition de l'employeur.										
					% 4	les salariés dans chaque niv	yeau de la classification as	tuelle					
				1,30%	28,44%	25,84%	13,75%	15,43%	11,90%	2,79%	0,37%		
	Chargé de communication 538 salariés				P	roposition employeur n°1 l	ors de la RPN du 28 mai 2	019					
						/249							
140201			1			avec la grille employeur pr	oposée lors de la RPN du !	9 juillet 2019	1	T			
					D	/249							
		Analyse de la CGT											
		Pas de modification entre la 1ère et la 2ème proposition de l'employeur. Par contre 70,08% des salariés de cet emploi toujours sont déclassés											
						les salariés dans chaque niv		tuelle					
				0,57%	86,39%	10,21% Proposition employeur n°1 I	1,51%	0,57%	0,57%	0,19%			
						/249	ors de la KPN du 28 mai 2	013					
	Référent technique traitement de l'information					avec la grille employeur pr	onosée lors de la RPN du	iuillet 2019		1			
140602	529 salariés					/249							
							de la CGT			ı			
		Pas de modification entre la 1ère et la 2ème proposition de l'employeur.											
					∞. ৸	les salariés dans chaque niv	reau de la classification ac	tuelle					
				0,16%	0,81%	1,62%	89,16%	8,25%					
			1	_	P	roposition employeur n°1 l	ors de la RPN du 28 mai 2	019					
	Contrôleur allocataire <u>618 salariés</u>					•	270						
O20601			1		Projection	avec la grille employeur pr		9 juillet 2019		<u> </u>			
							E/285						
						Analyse	de la CGT						
			Cette proposition	on de l'employeur de cré	er ce niveau E au coeffi	icient minimum de 285 p	ermet seulement de ne	plus déclasser ceux qui	étaient N5B dans la clas	sification actuelle			
		1											

		Niveau dans la grille										
N°	Libellé emploi	N1/190	N2/198	N3/215	N4/240	N5A/260	N5B/285	N6/315	N7/360	N8/400	N9/430	
		% des salariés dans chaque niveau de la classification actuelle										
				1,54%	22,56%	41,03%	30,77%	4,10%				
			Т	T	P	roposition employeur n°1 l		2019		1	Т	
	Enquéteur AT/MP				<u> </u>	•	270					
O20302	195 salariés				Projection	avec la grille employeur pr	E/285	9 juillet 2019		1		
						Analysa						
		Analyse de la CGT Cette proposition de l'employeur de créer ce niveau E au coefficient minimum de 285 permet seulement de ne plus déclasser ceux qui étaient N5B dans la classification actuelle										
			Cette proposition	on de l'employeur de cré	er ce niveau E au coeffi	cient minimum de 285 p	ermet seulement de ne	plus déclasser ceux qu	i étaient N5B dans la clas	sification actuelle		
		% des salariés dans chaque niveau de la classification actuelle										
				0,04%		0,04%	98,07%	0,81%	0,12%			
			Т		Р	roposition employeur n°1 l		2019	1	1	Т	
	Assistant de service social						270					
O40202	<u>2 589 salariés</u>		1		Projection	avec la grille employeur pr		9 juillet 2019		1	1	
							E/285					
							de la CGT					
			Cette proposition	on de l'employeur de cré	er ce niveau E au coeffi	cient minimum de 285 p	ermet seulement de ne	plus déclasser ceux qu	i étaient N5B dans la clas	sification actuelle		
					% d	es salariés dans chaque niv	reau de la classification a	rtuelle				
					4,36%	30,18%	27,27%	27,27%	10,91%			
			1		P	roposition employeur n°1 l		2019	T	1	1	
						•	270					
080104	Audiencier 275 salariés		1		Projection	avec la grille employeur pr	i e	9 juillet 2019		1	1	
	273 Saldries						E/285					
		Analyse de la CGT										
		Cette proposition de l'employeur de créer ce niveau E au coefficient minimum de 285 permet seulement de ne plus déclasser ceux qui étaient N5B dans la classification actuelle. Par contre 38,18% des salariés de cet emploi sont toujours déclassés										
					rai conti	e 30,10% des salaries de	cet emploi sont toujou	13 declasses				
					% d	es salariés dans chaque niv	reau de la classification a	ctuelle				
				0,90%	0,48%	0,21%	0,07%	33,24%	64,55%	0,55%		
			1	1		roposition employeur n°1 l	ors de la KPN du 28 mai 2	1019	E/	370		
O20401	Inspecteur de recouvrement		l.		Projection	 avec la grille employeur pr	oposée lors de la RPN du	9 juillet 2019	F/	3/0		
	<u>1 450 salariés</u>]	G/	365		
			1	<u> </u>	I	Analyse	de la CGT	I	-,			
						•	coefficient minimum					
						buisse de 5 points de	recemenent minimum					
					% d	es salariés dans chaque niv						
			1		<u> </u>	0,28% roposition employeur n°1 l	0,56%	1,80%	15,06%	42,64%	25,73%	
						Toposition employedr fi 1 i	ors ac id Nriv au 28 Mai 2	.013			G/440	
170301	Manager de secteur 1780 salariés	-	1	1	Projection	avec la grille employeur pr	l oposée lors de la RPN du	9 juillet 2019	1	1		
											H/440	
			ı		1	Analyse	de la CGT	1		1	•	
					Pas de mor	lification entre la 1ère et		e l'employeur.				
		1			. 25 22 11100							